Nombre de membres

En exercice: 8
Présents: 6
Pouvoirs: 1
Votants: 7

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le / / / / / 2 3

ID: 041-214101321-20230707-425-DE

697

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation: 3 juillet 2023

PRÉSENTS: LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean - Philippe,

DEBRUYNE Caroline, TEITGEN Carole, LIONS Pascale

Absente excusée : MARC- MARTIN Nicole Absent non excusé : M THIBAULT Darig

Pouvoirs: Mme MARC-MARTIN donne pouvoir à Mme FICHTEN M.Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

<u>425- APPROBATION TRAVAUX AMENAGEMENTS SECURITAIRES</u> LA SUPLIGERE – RUE DE SOLOGNE

Monsieur le maire rappelle au conseil que suite à l'accident heureusement sans conséquence physique, dont a été victime une jeune écolière fin 2022, alors qu'elle effectuait à pied le trajet bus-domicile sur l'accotement situé rue de Sologne à La Supligère, une réunion de concertation a été organisée avec les riverains de cet axe (RD 63) dont la vitesse est limitée à 70 km/h, afin de leur proposer différents scénarios d'aménagements visant à réduire la vitesse.

A l'issue de cette réunion, et après consultations externes, monsieur le maire propose au conseil les aménagements suivants :

- Busage du fossé SUD afin de créer un espace herbacé de cheminement piéton
- Création d'une haie végétale à faible développement, en limite de chaussée
- Marquage au sol de l'emplacement de bus à l'arrêt
- Création de trois passages piétons, avec rétrécissement type chicane matérialisés au sol et avec des balises J5
- Mise en place d'un feu vert dit « récompense » au passage piétons, intermédiaire

Monsieur le maire informe le conseil qu'il va en sus prendre un arrêté de délimitation permettant d'intégrer LA SUPLIGERE à la commune de Méhers (vitesse limitée à 50km/h) afin de pouvoir 'y exercer son pouvoir de police à la place du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les aménagements proposés :

- Busage du fossé SUD afin de créer un espace herbacé de cheminement piétons
- Création d'une haie végétale à faible développement, en limite de chaussée
- Marquage au sol de l'emplacement de bus à l'arrêt
- Création de TROIS passages piétons, avec rétrécissement type chicane matérialisés au sol et avec des balises J5
- Mise place d'un feu vert dit « récompense » au passage piétons, intermédiaire Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces aménagements.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS. Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 13 juillet 2023

Certifié exécutoire le 13 juillet 2023